



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LOIRE-ATLANTIQUE

INSCRIPTION D'UN CHIRURGIEN-DENTISTE TITULAIRE D'UN DIPLOME EUROPEEN

RESSORTISSANTS DE NATIONALITE FRANÇAISE OU ETRANGERE

Documents à fournir pour que votre dossier de demande d'inscription soit complet :

Conformément au Guide publié par le CNO en Novembre 2018

« Exercer la profession dentaire en France - Guide pratique à destination des praticiens à diplômes européens ».

Conformément à l'article R.4112-1 du Code de la Santé publique, vous devez demander votre inscription au tableau au président du conseil départemental de l'Ordre du lieu où vous envisagez d'exercer.

Cette **demande** peut être faite par mail en 1 seul fichier PDF, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre récépissé, accompagnée d'un dossier comportant les documents suivants :

- Une **photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**. Si la pièce d'identité fournie ne l'atteste pas, une attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente doit également être fournie ;
- Un **extrait de casier judiciaire** et un **certificat de situation professionnelle**, datant de moins de trois mois et délivré par une autorité compétente de l'État d'origine ou de provenance ;
- Un certificat de radiation, d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle vous étiez ou êtes encore inscrit ou enregistré
 - o OU une déclaration sur l'honneur certifiant que vous n'avez jamais été inscrit ou enregistré (réalisée sur place lors du RDV)
 - o OU, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Tous éléments de nature à établir que vous possédez les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de la profession (C1)
- Une **copie du titre de formation**, accompagnée le cas échéant d'une **traduction en langue française, faite par un traducteur agréé auprès des tribunaux français** ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- A EMMENER le JOUR DU RDV : **photo d'identité + attestation RCP**

En complément de votre diplôme, des attestations complémentaires pourront vous être réclamées, en fonction de la date de début de votre formation et de la dénomination de votre diplôme. **Vous pouvez nous les transmettre dès votre demande initiale :**

- **Une attestation de conformité de votre diplôme**
- **Une attestation de droits acquis**
- **Une attestation de validité juridique**

Tous les documents doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

SERONT REALISES LORS DU RENDEZ-VOUS D'INSCRIPTION :

- Un formulaire d'inscription (CV) sera rempli sur place,
- déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à son encontre
- le cas échéant : une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré (réalisé lors de l'inscription),

Pour plus d'information sur les conditions de reconnaissance de votre diplôme et d'inscription au Tableau de l'ordre : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/index.php?id=207>